

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 27 novembre 2015

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille quinze et le vingt-sept novembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROSI.

Présents : Michel ROSI, Roger THEVENOT, Aline MORAND, Michel SUCHET (Arrivé pour la délibération n°96), Valérie BOUILLOUX, Michel BERTHET, Guy LONGEPIERRE, Jean-Claude ARNAUD, Patrice DUPONT, Josiane DESROCHES, Jean-Luc PAQUELIER, Claire DE CROMBRUGGHE, Catherine PATUEL, Cyrille BOUCHY, Jessy PROST, Coralie LUTAUD, Simone DUVERNAY, Jacques DESHOTEL, Rémi BESSON.

Absents Excusés : Dominique RABILLOUD (Pouvoir à Michel SUCHET), Sandrine BAUDIN (Pouvoir à Roger THEVENOT), Valérie BABAD (Pouvoir à Aline MORAND), Marie JOUBERT-LAURENCIN (Pouvoir à Rémi BESSON).

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Déplacement du Monument Aux Morts,
- Archivage par le Centre de Gestion,
- Ouvertures dominicales,
- Avancements de grades,
- Contrat à durée indéterminée,
- Décision modificative,
- Admission en non-valeur,
- Fusion de la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais,
- Divers.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose à Coralie LUTAUD, responsable de la Commission Communale des Jeunes (CCJ) de présenter la Commission.

Madame Coralie LUTAUD indique que 15 jeunes se sont inscrits pour être membre de la CCJ suite à un article dans le bulletin municipal et des mots laissés dans le cahier des élèves. Ils participent au conseil municipal de ce soir afin d'en découvrir le fonctionnement et se présentent chacun leur tour. Madame Coralie LUTAUD indique que plusieurs groupes de travail se sont formés : citoyenneté, environnement, sécurité routière et divers. Une action pour les restos du Cœur, en association avec la commune, sera menée.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

*Le procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2015 est lu et adopté.
Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Catherine PATUEL.*

Suite à une information tardive, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'ajout de 3 points à l'ordre du jour :

- *L'abrogation du Règlement Local sur la Publicité,*
- *Une création d'emploi,*
- *La signature d'une convention avec la CAF.*

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces 3 points à l'ordre du jour.

Délibérations :***Déplacement du Monument aux Morts***

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le déplacement du Monument aux Morts de la commune.

Archivage par le Centre de Gestion

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de l'intervention d'archivage du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Saône-et-Loire.

Avis sur les dérogations dominicales

Le conseil municipal établi à l'unanimité la liste des dérogations dominicales. Cet avis est transmis à la Communauté de Communes.

Taux d'avancement de grade

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter le taux d'avancement de grade proposé, adopté à l'unanimité des membres présents.

Contrat à durée indéterminée

Le conseil municipal donne son accord avec 2 ABSTENTIONS (Monsieur Rémi BESSON, Madame Marie JOUBERT-LAURENCIN) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Commune – Décision modificative n°3

Le conseil municipal approuve la décision modificative à l'unanimité.

Commune – Admission en non-valeur

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à l'admission en non valeur et tous pouvoirs au Maire pour signer les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

Fusion de la CCMB

Le conseil municipal a voté à bulletin secret sur la fusion de la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais.

Abrogation du RLP

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'abroger le Règlement Local de Publicité adopté le 28 Août 2003.

Commune – Création d'emploi

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la modification du tableau des effectifs,

Convention Enfance-Jeunesse avec la CAF

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat Enfance Jeunesse avec la CAF, qui couvre les années 2015 à 2018.

DIVERS :

Déplacement du Monument Aux Morts :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le Monument aux Morts faisant partie du petit patrimoine de la commune, son déplacement pourrait être pris en charge par la Communauté de Communes. Le devis s'élève à 9 320,25 €.

Monsieur Rémi BESSON interroge le Maire sur la possibilité de placer le Monument aux Morts devant l'école malgré le plan Vigipirate.

Monsieur le Maire indique que toutes dispositions seront prises pour assurer la sécurité des enfants.

Vente d'un bâtiment :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande faite par un promoteur immobilier pour la conclusion d'une vente du bâtiment Colin Bourrisset : laisser un accès libre au parking du Four à Chaux et sécuriser la sortie du bâtiment.

Monsieur Patrice DUPONT indique qu'il est important d'encourager les entrepreneurs.

Monsieur Michel SUCHET propose de faire la démarche auprès du Conseil Départemental pour demander l'autorisation de faire les travaux nécessaires à la sécurisation de la sortie du bâtiment. Des plans et un devis seront demandés.

En ce qui concerne le libre accès au parking qui est communal, il n'y a aucune opposition. La servitude pour accéder à l'arrière du bâtiment a été refusée par le Conseil.

Vœux 2016 :

Monsieur le Maire indique que les vœux auront lieu le 4 janvier 2016.

Associations :

Monsieur le Maire indique qu'il semble important de revoir le document de prêt de matériel donné aux associations et de pouvoir en faire ressortir le prix.

Monsieur le Maire rappelle les obligations des associations lors de la location des salles : l'implantation des tables, les justificatifs de classement du matériel utilisé (rideaux par exemple) doivent être établis 2 mois avant la manifestation. La commission de sécurité du SDIS étudie ces documents et donne un avis.

Maison de santé :

Monsieur Roger THEVENOT indique que l'appel d'offre pour la maison de santé est lancé par la SEMCODA.

Bâtiments :

Monsieur Jean-Claude ARNAUD indique que les rampes permettant un accès facilité des personnes à mobilité réduite sont terminées à l'école maternelle et au Foyer Rural.

Publicité :

Monsieur Patrice DUPONT indique que la réflexion sur la taxe sur la publicité extérieure est lancée.

Salon du Livre :

Madame Aline MORAND indique que le Salon du Livre a réalisé 900 entrées en 2 jours.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire,
Michel ROSI